

RÈGLEMENT2025



Gestionnaire de Championnat : Marie FAUCOMPRESZ

Marie.faucompresz@liguebsc-idf.fr

Les présents règlements ont pour objet de compléter les Règlements Généraux (RG) et annexes des Règlements Des Compétitions Baseball/Softball Saison 2025 publiées par la Fédération Française de Baseball Softball (FFBS), en vigueur à la date de la rencontre concernée et accessibles sur internet via ce lien : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>. Les clubs sont réputés connaître ces règlements.

Objectifs

Le Championnat 19+ R2 IDF de niveau régional permet aux équipes de catégorie 19+ des clubs affiliés ou rattachés à la Ligue IDF baseball, softball et cricket, ci-après désignée « Ligue », de s'affronter sous forme de championnat pour :

- Participer au développement de la pratique du baseball en Île-de-France ;
- Déterminer l'équipe championne d'Île-de-France 19+ R2 ;

Conditions de participation

- ✓ Être à jour de son inscription de ses obligations financières auprès de la Ligue (avoir payé ses éventuelles pénalités financières de l'année précédente).
- ✓ Disposer d'un minimum de 30 licenciés dans le club, dont 12 licenciés jeunes (6U à 18U) en pratique compétitions officielles à la date de la première journée de la saison 2025.
- ✓ Fournir la liste des managers, arbitres (pour validation Commission Régionale d'Arbitrage (CRA)) et scoreurs (pour validation Commission Régionale Scorage et Statistiques (CRSS)) qui officieront durant la saison sportive dans le cadre de cette compétition.
- ✓ Avoir obtenu les droits sportifs d'accès la Régionale 2 à la suite du championnat 2024

Encadrement

Chaque équipe devra disposer d'au moins un manager diplômé actif et licencié de la FFBS. Seul ce manager sera autorisé à signer la feuille de match.

Equipe

Présenter un line-up de **10 joueurs** minimums à chaque match.

Arbitrage des rencontres

Sont éligibles pour arbitrer : les arbitres de niveau AF3, AF2 minimum et AF1 sous conditions :

Conditions d'éligibilité des AF1 :

- avoir participé au clinics,
- avoir été validé par la CRA.

La liste des arbitres validés sera disponible tout au long de la saison sur le site de la ligue.

- Arbitrage autorisé à 1 mais fortement conseillé à 2
- Attention, les arbitres AF1 ne pourront arbitrer seul sauf dérogation de la CRA*

Dérogation : Validation d'au moins de 6 matchs en tant qu'officiel sur les 24 derniers mois.

Scorage des rencontres

Le club recevant doit fournir 1 scoreur éligible par rencontre.

Les scoreurs reconnus éligibles par la CRSS sont :

- Les scoreurs actifs en 2025

Attention cet officiel ne figurera à aucun autre titre sur les feuilles de match et de scorage.

Documents de matchs

Le club recevant doit fournir les documents officiels originaux de la rencontre (feuille de match et feuilles de scorage),
Les deux équipes remettent leur Roster iClub daté de moins de 72h avec photos lisibles.

Terrain

Le terrain de jeu doit être conforme aux recommandations des RG et à minima correspondre au label Bronze. Des dérogations seront possibles pour les terrains existants lorsqu'elles ne concernent pas la sécurité ou le respect de la réglementation étatique d'accueil du public

Le terrain doit être tracé, au minimum les boîtes de frappes, les lignes de foul-ball de 1ere et de 3eme base et, si possible, le couloir de 1ere base, pour au moins le 1er match de la journée

Le responsable du traçage du terrain du club recevant doit avoir terminé le traçage de la surface de jeu, 10 minutes avant le début de chaque rencontre.

Titre et droits sportifs

Conformément aux RG en vigueur, la C.R.S. établit le classement définitif pour transmission à la Commission Fédérale Sportive (CFS).

- Le vainqueur du championnat R2 est champion de baseball d'Île-de-France 19+ R2.
- L'équipe championne sera promue en Régionale 1 l'année prochaine.
- L'équipe classée 2^{ème} fera un match de barrage contre l'équipe classée 9^{ème} de la Régionale 1. Ce match sera aux conditions Régionale 1.
- Les équipes classées, 9^{ème} et 10^{ème} feront un match de barrage contre le 3^{ème} et 4^{ème} de la R3 pour savoir qui restera en R2. Ce match sera aux conditions de la Régionale 2.

Formule sportive

Le programme des rencontres s'étale de mars à octobre 2024.

Les matchs de la saison (sauf finale et barrage) seront joués en rencontre simple de 7 manches ou 3h (à la première des 2 conditions atteintes). Aucune nouvelle manche ne sera commencée à 2h50 de jeu.

Les 10 équipes seront réparties en 1 poule unique.

Saison régulière : Système simple Round Robin.

Un classement sera effectué à l'issue de la saison régulière selon les règles de classement des RG.

Phase de Play-off : Les équipes classées de 1 à 5 à l'issue de la saison régulière formeront une poule de 5 équipes et s'affronteront en système Simple Round Robin. Les ratios de victoire/défaite de la saison régulière ne seront pas conservés.

Phase de Maintien : Les équipes classées de 6 à 10 à l'issue de la saison régulière formeront une poule de 5 équipes et s'affronteront en système Simple Round Robin. Les ratios de victoire/défaite de la saison régulière seront conservés (uniquement les matchs des équipes concernées par la phase de maintien).

La Finale : Match simple de 7 manches sans limitation de durée entre les deux premiers des play-offs. L'équipe recevant fournira le scoreur et l'arbitre de marbre, l'équipe visiteur fournira l'arbitre de base et la ligue fournira les balles de match.

La finale aura lieu sur un terrain **de Label Bronze +**, désigné par le CODIR IDF suite à appel à candidature.

Match de barrage :

Montée R1

L'équipe classée 9^{ème} en championnat R1 accueillera le match de barrage. Match simple en 9 manches. Les arbitres seront désignés par la Commission régionale d'arbitrage (CRA) et le scoreur et les balles seront fournis par le club recevant.

Descente en départemental

Les équipes classées 9^{ème} et 10^{ème} du championnat R2 accueilleront le match de barrage. Match simple en 7 manches ou 3 heures. L'arbitre sera désigné par la Commission régionale d'arbitrage (CRA) et le scoreur et les balles seront fournis par le club recevant.

Calendrier

- La C.R.S. établit le calendrier provisoire après validation par le comité directeur ;
- La C.R.S. communique ensuite le calendrier définitif aux clubs concernés ;
- En cas d'application de l'article 124.4 des RG (impossibilité de jouer une rencontre pour une cause autre que celle incombant à l'un des compétiteurs), sauf accord des deux équipes pour une autre date, la nouvelle date de déroulement de la rencontre est automatiquement fixée à la première date de réserve disponible pour les deux équipes ;
- Le non-respect de cette règle par l'une des deux équipes entraîne un forfait pour l'équipe fautive.

Joueurs éligibles à la participation à la R2

Il sera fait application de l'article 159 des RG pour déterminer quels sont les joueurs autorisés à participer à une rencontre de Régionale 1.

Joueurs qualifiés pour les phases finales de de maintien

Par dérogation à l'article 159.3 des RG, seuls les joueurs inscrits sur au moins 1/3 des feuilles de matchs de la saison régulière seront qualifiés pour participer aux phases finales, de maintien et de barrage, à l'exception des :

- joueurs de la catégorie 21U et 18U ;
- joueurs appartenant à un championnat de niveau inférieur.

Lanceur

Les lanceurs 18u évoluant championnat 19+ seront soumis au comptage de lancers. L'équipe ayant un lanceur 18U fournit les feuilles de comptage selon le modèle disponible sur le site internet de la Ligue ainsi que la personne en charge de compte de lancers. Cette personne devra effectuer le décompte des lancers dans la cabine de scoring, ou à défaut, aux côtés du scoreur désigné pour officier la rencontre. En aucun cas la responsabilité du décompte des lancers sera celle du scoreur désigné pour officier la rencontre. La feuille de décompte sera jointe à la feuille de match correspondante.

Dérogation au calendrier et report de match

- Dans le cas où le planning d'occupation de terrain d'un club est surchargé, il est possible pour l'équipe recevant une rencontre de jouer le samedi, toutefois les match jeunes restent prioritaire le samedi.
- . Afin de permettre à l'équipe visiteuse de s'organiser, il est obligatoire de transmettre cette information par mail au gestionnaire de championnat dès la publication du calendrier provisoire des rencontres pour qu'il puisse faire les modifications (sportive.baseball.idf@gmail.com).
- Dans le cas d'un report si le planning de terrain est saturé le dimanche à la date de réserve la plus proche, le report pourra avoir lieu sur une autre date de réserves prévues dans le calendrier. Si cette date est la dernière date disponible avant les phases finales, la rencontre devra se jouer le samedi. S'il n'y a plus de

créneaux sur le terrain de l'équipe recevant, la rencontre se jouera sur le terrain de l'équipe visiteuse. Les arbitres, scoreurs et balles resteront à la charge de l'équipe Home-team.

Rencontres sportives

Le Championnat se joue selon les dispositions des RG et des règles officielles de jeu publiées par la FFBS, en vigueur à la date de la rencontre concernée.

Le club accueillant les rencontres doit :

- S'assurer de la disponibilité du terrain où se déroule la journée ;
- Fixer l'heure des matchs et en informer l'équipe visiteuse le lundi précédant la rencontre **en mettant en copie le gestionnaire du championnat** (sportive.baseball.idf@gmail.com);
- S'assurer de la présence de scoreurs
- Fournir les feuilles de match et de scores (modèle fédéral officiel) ;
- Fournir les balles de match conformément aux règlements fédéraux
- Lors d'une inter manche, il sera demandé à l'équipe en défense d'aller sur le terrain en courant et de prévoir une personne par équipe pour les lancers d'échauffement. **Au-delà de 2 min, l'arbitre demande au frappeur de se mettre en place et appelle « Play Ball »**

Communication des résultats

- La feuille de match, les feuilles de score et les attestations collectives et/ou individuelles de licence des deux équipes en présence sont à scanner au format PDF et à transmettre dès le soir de la rencontre via l'outil web de dépôt des documents (<https://idf.upload.ffbs.fr/>)
- La Commission Régionale Sportive peut, pour vérification dans les cas opportuns, demander au club organisateur la communication par courrier recommandé avec accusé de réception des originaux de la feuille de match, des feuilles de score et les attestations collectives et/ou individuelles de licence des deux équipes en présence. Ces documents doivent alors être transmis dans un délai de 8 jours.

Sanctions

Les sanctions sportives et financières votées par le comité directeur de la ligue s'appliquent en lieu et place de celles prévues aux RG (voir annexe sur site de la ligue : <https://liguebsc-idf.fr/championnat/championnats-senior/>)